



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de la consultation
Prestation d'accompagnement pour l'élaboration d'un Plan Pastoral Territorial sur le
territoire du Parc naturel régional Livradois-Forez

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 13 octobre 2020.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Un marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Pour l'objet de la consultation, voir l'annexe technique.

Le contrat sera conclu jusqu'au 30/06/2023 à compter de sa notification.



4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre sont:

1. Pertinence, qualité de la méthode et compréhension de la commande (35%)
2. Compétences et moyens humain affectés à la mission (35%)
3. Prix (20%)
4. Délai de réalisation (10%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée et le devis remis par l'entreprise.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de factures acomptes suivant l'avancement des prestations.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

- Un premier acompte de 30 % sera versé au démarrage de la mission, après la tenue de la réunion de lancement et sur présentation d'une facture,
- Le solde sera versé à la fin de la mission, à la remise du rapport final et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **mardi 6 avril à 12h00** (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.



DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé, un devis, un RIB
- ✓ Un document technique précisant : le fonctionnement de la structure et la composition de l'équipe projet, la compréhension du contexte et de la commande, une présentation détaillée de la méthode de travail envisagée, un calendrier prévisionnel précisant le délai d'intervention à réception de la commande, quelques références en lien avec les thématiques évoquées dans la commande.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez



Annexe technique
**Prestation d'accompagnement pour l'élaboration d'un Plan Pastoral Territorial
sur le territoire du Parc naturel régional Livradois-Forez**

1. Contexte général de la consultation

1.1. Vers un projet pastoral sur le Parc Livradois-Forez

Le pastoralisme regroupe l'ensemble des activités d'élevage valorisant par un pâturage extensif les ressources fourragères spontanées des espaces naturels appelés communément estives et parcours.

Les services rendus par ces surfaces pastorales sont multiples :

- valorisation de ressources locales qui participent à la qualité et la typicité des produits ;
- résilience des espaces face au changement climatique, essentiels au maintien de l'activité économique des exploitations ;
- maintien de paysages ouverts qui contribuent à l'attractivité du territoire, à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre les incendies ;
- support de patrimoines, de savoir-faire et d'activités de loisirs de pleine nature.

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez s'est historiquement positionné comme un acteur central pour soutenir l'activité pastorale et accompagner les groupements pastoraux du territoire. Depuis sa création en 1986, de nombreuses actions de reconquête et d'aménagement des estives ont été menées. La charte 2011-2026 du Parc se donne pour objectif d'accroître l'autonomie des exploitations agricoles et de diffuser des pratiques durables.

A ce jour, aucune donnée exhaustive ne permet de mesurer le poids du pastoralisme dans le paysage agricole, touristique, environnemental et social des massifs. En Auvergne, le dernier recensement date de 1972 et était incomplet.

Aussi, en 2021, Auvergne estives porte la réalisation d'une enquête pastorale sur le territoire du Parc Livradois-Forez. Au travers un recensement de l'ensemble des surfaces pastorales du territoire, réalisé au moyen de réunions communales, l'enquête pastorale contribue à caractériser la diversité des pratiques pastorales et à identifier les besoins et attentes des utilisateurs de ces espaces. Il s'agit d'un préalable nécessaire à la mise en place d'une politique de soutien au pastoralisme.

1.2. Un plan pastoral territorial pour le Livradois-Forez

Dans le cadre de son plan en faveur du pastoralisme, la Région Auvergne Rhône-Alpes incite les groupements de collectivités et en particulier les syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux, à porter la mise en œuvre de Plan Pastoraux Territoriaux.

Ce dispositif vise à permettre la mise en œuvre concertée, entre l'ensemble des acteurs du territoire, d'un programme rassemblant des actions de valorisation des espaces pastoraux. Fortement déployés en Rhône-Alpes, ces plans sont en projet en Auvergne, grâce à l'accompagnement d'Auvergne estives, fédération des estives collectives d'Auvergne.

Aussi, en 2021, le syndicat mixte du Parc prévoit de s'engager dans l'élaboration d'un Plan Pastoral Territorial.



2. Objet de la consultation

2.1 Objectifs de la mission

Le prestataire aura pour mission d'organiser et d'animer la concertation devant aboutir à la rédaction du Plan Pastoral Territorial Livradois-Forez.

2.2 Contenu de la mission

La rédaction du plan pastoral territorial s'appuie sur un constat partagé au sein d'un comité de pilotage représentatif de la diversité des acteurs des espaces pastoraux (collectivités, éleveurs, chasseurs, forestiers, acteurs touristiques, ...). Il s'agit de créer une dynamique entre des acteurs aux intérêts parfois contradictoires en ce qui concerne ces espaces.

Cette phase doit permettre la définition et la priorisation de mesures adaptées à la réalité locale au travers d'un programme d'actions pluriannuel, et de coordonner l'intervention des potentiels financeurs (Région, Département, EPCI, ...).

Cette étape s'appuiera pleinement sur la phase d'enquête pastorale menée en 2021 par Auvergne estives.

A l'issue de la phase d'élaboration du Plan Pastoral Territorial, tout ou partie du programme d'actions fera l'objet d'un soutien régional, qui sera formalisé dans une convention d'objectifs entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le syndicat mixte du Parc pour une durée de cinq ans (2023-2027). Au travers de ce plan, la Région pourra soutenir des actions :

- portées par des collectifs uniquement : collectivités, groupements pastoraux et forestiers, SICA, associations loi 1901... ;
- relevant des dépenses suivantes : accès, logement, eau, équipements d'optimisation des conditions de pâturage, reconquête, diagnostics pastoraux, structuration collective et foncière, communication, multi-usages et cohabitation des activités, expérimentation...

3. Modalités de réalisation de la mission

3.1. Maîtrise d'ouvrage et gouvernance

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez assurera la maîtrise d'ouvrage de la mission. Le prestataire proposera une organisation de la gouvernance qui devra associer l'ensemble des usagers et acteurs des espaces pastoraux.

3.2. Calendrier prévisionnel

La mission débutera au second semestre 2021 et sera comprise entre 15 et 20 mois. Le prestataire proposera un calendrier prévisionnel par phase.

3.3. Livrables attendus

En plus des compte-rendu et supports des séances de travail, il est attendu la rédaction finalisée du Plan Pastoral Territorial Livradois-Forez.